



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH

AVIS AU PUBLIC

Lotissement de fonds à Fischbach

Adoption du projet de lotissement de parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach

En application de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la procédure pour les règlements communaux définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en séance du 23 septembre 2026, le conseil communal a adopté le projet de lotissement des parcelles cadastrales 97/1405, 104/373 et 114/376 inscrites au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, lieu-dit « rue du Lavoir », conformément à la demande et aux plans soumis.

Le texte de la décision est à disposition du public à la maison communale de Fischbach, où il peut en être pris connaissance pendant les heures d'ouverture de bureau.

La décision devient obligatoire trois jours après la publication par voie d'affiche dans la commune.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Fischbach, le 24 septembre 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Viviane Heuskin
secrétaire communal
(contreseing art. 74 L.C.)

Lucien Brosius
bourgmestre





COMMUNE DE FISCHBACH

Grand-Duché de Luxembourg

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance publique du 23 septembre 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 17 septembre 2026

Date de la convocation des conseillers : 17 septembre 2026

Présents : BROSIUS Lucien – bourgmestre ;
MOURA Daniel et SCHILTZ Laurent – échevins ;
BROSIUS-KOLBER Marianne, DURRER Éric, FERNANDES Isabel, JAWORSKI David
et OLINGER Kevin - conseillers ;
HEUSKIN Viviane – secrétaire communal ;

Absent(s) : a) excusé(s) : SIMON Marc - conseiller
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour : N° 4

Objet : Approbation d'un projet de morcellement dans la rue du Lavoir à Fischbach

Sur invitation du Collège des bourgmestre et échevins, Monsieur Paul Decker du service technique communal assiste activement à la séance.

Le conseil communal,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée par la suite ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et plus particulièrement l'article 29 ;

Vu le Plan d'Aménagement Général de la Commune de Fischbach entré en vigueur en date du 3 janvier 2022 ;

Revu sa délibération du 20 mai 2026, point 13 de l'ordre du jour, portant sur l'approbation de la convention signée entre la commune de Fischbach et Monsieur Francis Voss, demeurant à L-7480 Tuntange, rue du Bois numéro 14, dans le cadre d'un projet de morcellement et de viabilisation concernant des fonds sis « rue du Lavoir » à Fischbach ;

Vu le projet de lotissement élaboré par le bureau de géomètres officiels BEST G.O. S.à r.l. de Niederanven sur demande du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Fischbach et Monsieur Francis Voss et concernant des parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, lieu-dit « rue du Lavoir », sous les numéros :

- 97/1405 et 104/373 appartenant à la commune de Fischbach et
- 114/376 appartenant à Monsieur Francis Voss précité et situés en zone verte.

Considérant qu'après analyse du projet de lotissement soumis et examen des dispositions du PAG en vigueur, le morcellement tel que présenté n'est pas contraire au PAG et que par conséquent rien ne s'oppose à l'approuver ;

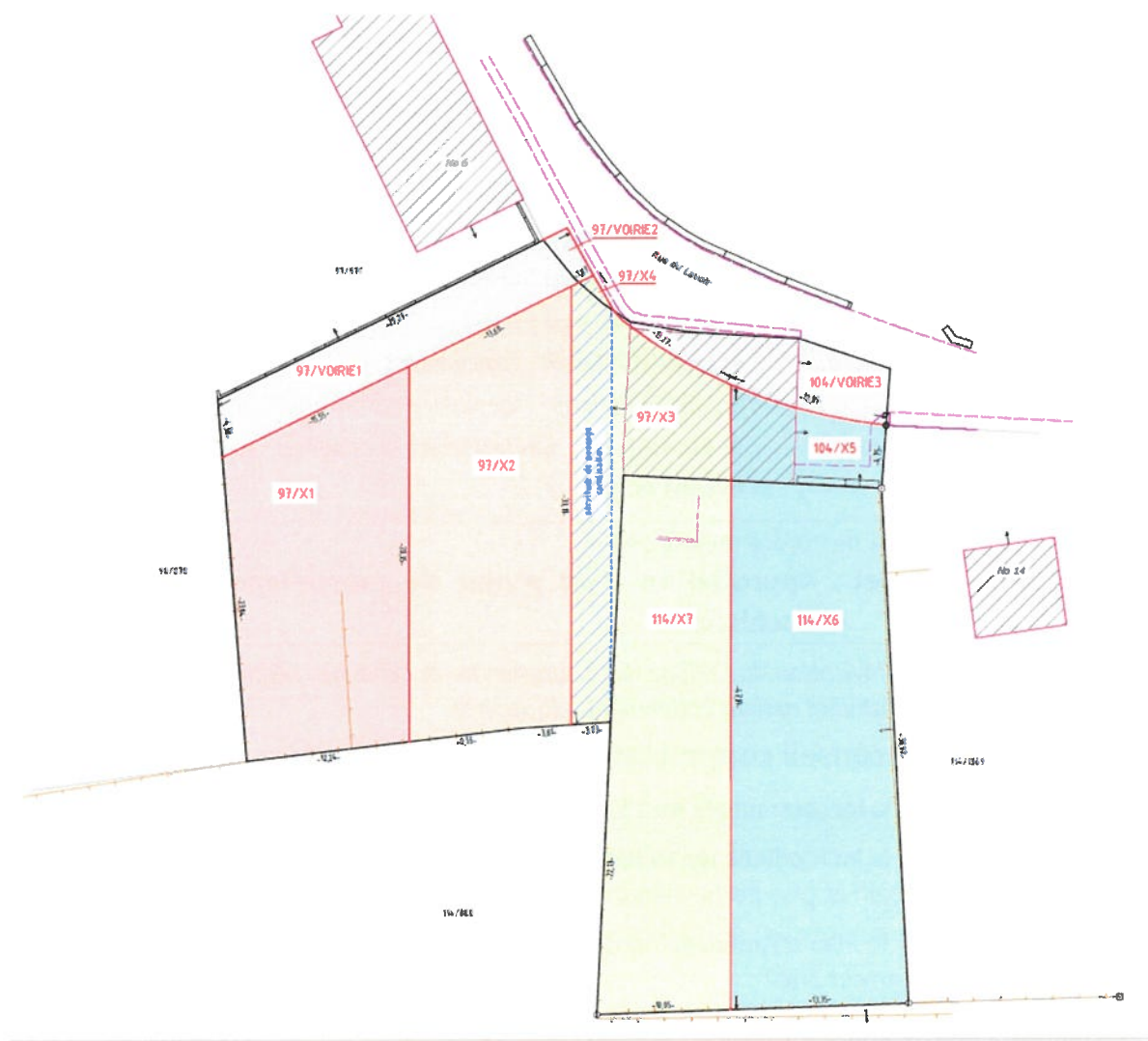
Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins

Après avoir dûment délibéré conformément à la loi ;

Procédant par vote au scrutin nominal et à haute voix ;

à l'unanimité des membres présents

approuve le projet de lotissement présenté par le bureau de géomètres officiels BEST G.O. S.à r.l. de Niederanven sur demande du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Fischbach et Monsieur Francis Voss et concernant des parcelles cadastrales inscrites au cadastre de la commune de Fischbach, section A de Fischbach, lieu-dit « rue du Lavoir », sous les numéros 97/1405, 104/373 et 114/376, et dont esquisse ci-après :



La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure aux fins qu'il appartiendra.

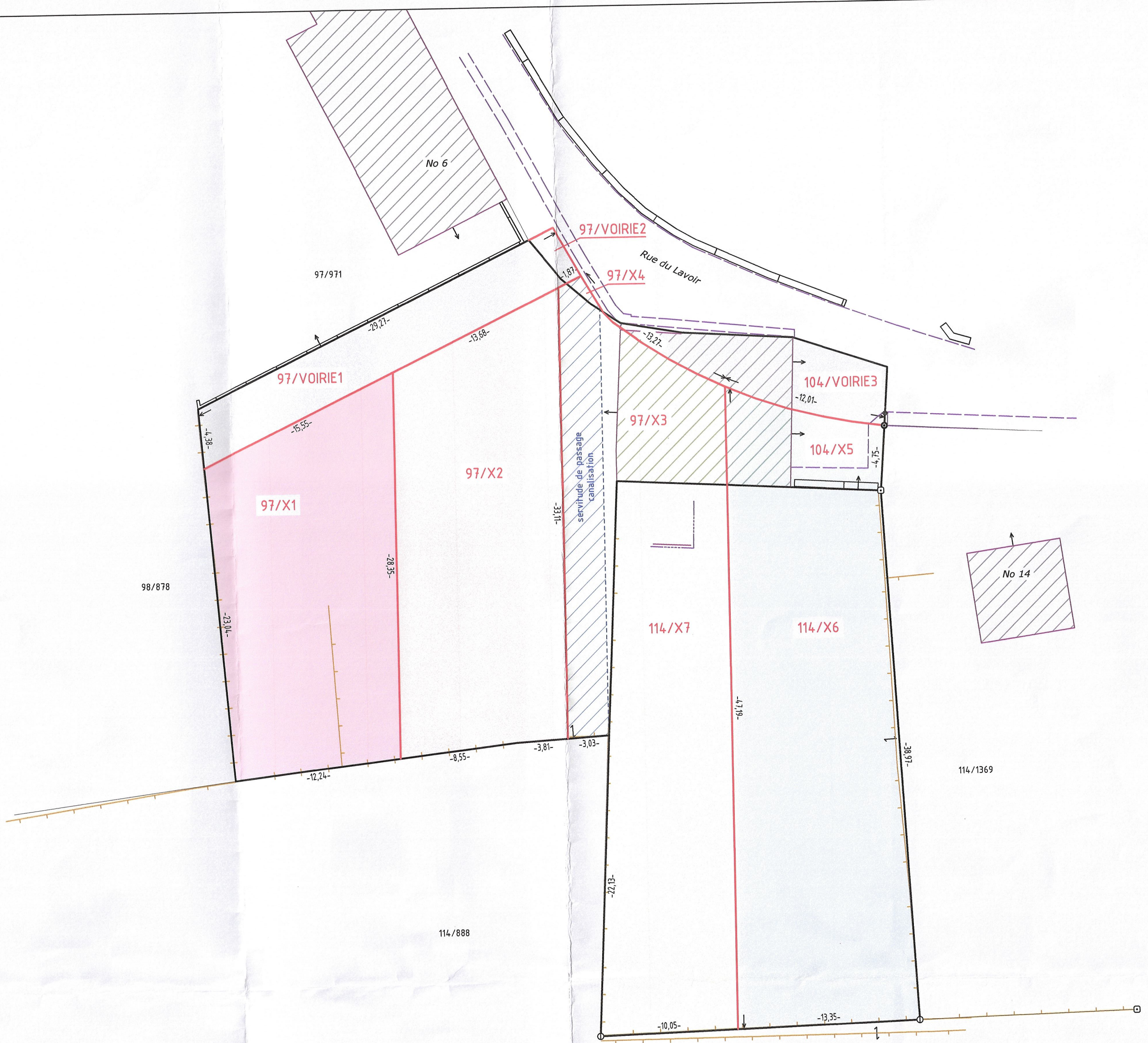
Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme
Fischbach, le 23 septembre 2026

le secrétaire communal
(contreseing art. 74 L.C.)

le bourgmestre





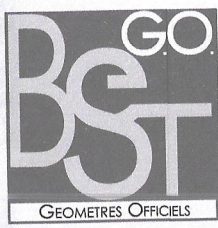
Fusion après l'acte:
- 97/VOIRIE1 + 97/VOIRIE
- 97/X3 + 97/X4 + 114/X7
- 104/X5 + 114/X6

DEMANDE DE LOTISSEMENT

Accord pour le lotissement				
(Propriétaire(s))	(Commune)			
- FISCHBACH, la Commune	Vu et approuvé			
	Fischbach, le 23/09/2026			
	Le Conseil Communal			
- VOSS Francis (DONVEN)				
LEGENDE DES PARCELLES				
Commune: Fischbach				
Section: A de Fischbach				
Numéro	Nature	Occupation	Contenance	Nom(s)
97/VOIRIE1	place voirie	partie bâtiment	17	FISCHBACH la Commune
97/VOIRIE2	place voirie		7	Domaine public communal
97/X1	place		39	FISCHBACH la Commune
97/X2	place		77	FISCHBACH la Commune
97/X3	place (occupée)	partie bâtiment	92	FISCHBACH la Commune
97/X4	place		2	Domaine public communal
104/VOIRIE3	place (occupée)		73	FISCHBACH la Commune
104/X5	place (occupée)		65	FISCHBACH la Commune
114/X6	jardin	partie bâtiment	85	VOSS FRANCIS (DONVEN)
114/X7	jardin		66	VOSS FRANCIS (DONVEN)
Numéro	Lieudit	Provenance des parcelles		
97/VOIRIE1	Rue du Lavoir	97/1405 (partie)		
97/VOIRIE2	Rue du Lavoir	Sans numéro cadastral		
97/X1	Rue du Lavoir	97/1405 (partie)		
97/X2	Rue du Lavoir	97/1405 (partie)		
97/X3	Rue du Lavoir	97/1405 (partie), 104/373 (partie)		
97/X4	Rue du Lavoir	Sans numéro cadastral		
104/VOIRIE3	Rue du Lavoir	97/1405 (partie), 104/373 (partie)		
104/X5	Rue du Lavoir	104/373 (partie)		
114/X6	Rue du Lavoir	114/376 (partie)		
114/X7	Rue du Lavoir	114/376 (partie)		
objet :		Demande d'autorisation de lotissement		
projet :		FISCHBACH - An der Keilchen		
commune et section :		Fischbach A de Fischbach		
		LE PRESENT PLAN NE VAUT PAS PLAN A L'ACTE. DES RECTIFICATIONS SONT ENCORE POSSIBLES.		
		chef de projet :		
		FIGUEIREDO Irina		
		Géomètre officiel + date + signature :		
		WEYDERT Frank 09.09.2026		
		échelle :		
		1/250		
		plan :		
		269137 - LOT - 01b		

REMARQUES :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende.
- Les parcelles figurant comme « place » sur ce plan ne peuvent être considérées comme « place à bâtir » qu'après obtention de toutes les autorisations prévues par la loi.
- Ce plan est conforme aux contrats d'abornement datant du 30 septembre 1996 (mes. 264) et datant 10 septembre 2020 (mes. 448).



BEST G.O. S.à r.l.
Bureau de Géomètres Officiels
Géomètres officiels agréés:
WEYDERT Frank, HENIN Steve Ramses & PIERRET Louise
12b, rue de Munsbach
T. +352 270.352.1
E. mesurages@best.lu
L-6941 Niederanven
F. +352 270.352.900
www.best-go.lu